

Formations 2026

CENTRES SO sociaux
UNION DES CENTRES SOCIAUX &
ASSOCIATIONS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL
DES BOUCHES-DU-RHÔNE



Prévenir les violences éducatives ordinaires (VEO) dans les structures d'animation

En tant que professionnel.le en cadrant des équipes d'animation travaillant auprès des enfants, vous rencontrez différentes formes de violences et plus particulièrement les Violences Éducatives Ordinaires (VEO). Face à ces dernières, vous avez besoins d'acquérir des savoirs, savoir être et savoirs faire. Cette formation vous permettra de répondre à ce besoin ainsi qu'à identifier les différentes VEO, les repérer et construire des outils pratiques pour accompagner vos équipes dans la mise en œuvre de pratiques éducatives respectueuses.

Dates :

26 mars, 27 mars, 7 mai & 4 juin 2026

Lieu :

Aix-en-Provence

Durée :

4 jours / 28 heures

De 9h à 12h30 – 13h30 à 17h

Public :

Directeurs.trices d'ACM.

Prérequis :

Aucun

Tarifs :

Cette formation fera l'objet d'une demande de prise en charge via une Action Collective Territoriale et pourra avoir lieu sous réserve de l'acceptation de la demande et d'un nombre suffisant d'inscriptions.

Nombre de participant.e.s :

Entre 7 et 12 personnes

Formateur.ice :

Johanne RANSON, directrice et co-fondatrice de l'association « L'œil du loup », Animatrice de prévention et formatrice

Modalités :

La formation sera à 100% en présentiel.

L'inscription est possible jusqu'au Vendredi 13 Février 2026 inclus.

Règlement : [consulter le règlement intérieur](#)

Livret : [consulter le livret d'accueil](#)

Contact :

Référente administrative et handicap : Ourida Malek formation@ucs13.fr 0496115360 / 0642457124

Référent pédagogique : Thomas TRIVALEU thomas.trivaleu@ucs13.fr 06 25 24 06 15

Inscription : [s'inscrire](#)

Objectifs de la formation

- Identifier les formes de violences dans le cadre des ACM.
- Comprendre les mécanismes émotionnels et relationnels dans les situations éducatives.
- Développer une posture professionnelle favorisant un cadre sécurisant et bienveillant.
- Concevoir un dispositif de prévention et de transmission au sein de sa structure.
- Outiler et accompagner ses équipes dans la mise en œuvre de pratiques éducatives respectueuses

Contenus

Jour 1 – Comprendre les violences dans les contextes éducatifs

- Explorer les causes, mécanismes et impacts des VEO.
- Identifier les différentes formes de violences dans les environnements d'animation.
- Introduction aux compétences psychosociales comme outils de prévention.
- Les émotions dans la relation éducative : stress, colère, frustration, empathie.

Jour 2 – Posture professionnelle et cadre éducatif bienveillant

- Autorité, cadre et respect : différencier punition et sanction.
- Posture d'encadrant·e : réguler les tensions, soutenir ses équipes, accompagner les enfants.
- Atelier pratique : analyse de situations conflictuelles
- Connaître la réglementation, la législation concernant les actions possibles dans une situation de violence
- Connaître les ressources et partenaires utiles

Jour 3 – Construire un dispositif de prévention dans sa structure

- Identifier les ressources internes et externes pour prévenir les VEO.
- Co-construire une charte ou un protocole interne de prévention.
- Élaborer des outils de sensibilisation à destination des équipes d'animation (réunions, formations internes, supports).
- Atelier collectif : concevoir une action de transmission ou un outil adapté à son public et à son équipe.

Jour 4 – Bilan et approfondissement

- Bilan sur la mise en œuvre des outils dans les structures.
- Identification des leviers et freins rencontrés.
- Approfondissement des postures professionnelles face aux situations complexes.
- Élaboration d'un plan d'action individuel et collectif pour la pérennisation des actions.

Méthodes pédagogiques

- Pédagogie active et réflexive : apports théoriques, analyses de situations vécues, exercices pratiques et co-construction de dispositifs adaptés.
- Supports : vidéos, mises en scène, jeux de rôle, outils collaboratifs.

Évaluation de la formation

Bilan oral, évaluation de satisfaction à chaud, évaluation des compétences à chaud
Évaluation à froid envoyée au participant et à la structure 90 jours après la formation

Accessibilité

Si votre situation nécessite un aménagement spécifique, nous vous invitons à contacter le référent handicap afin d'envisager une intégration dans la formation.